



Déclaration préalable au CSE DOGSE du 14 décembre 2022 :

Des délestages pourraient être décidés par les pouvoirs publics et intervenir dès cet hiver.

Les salariés éligibles au télétravail devront saisir une demande de télétravail avec le motif « délestage électrique ». Si le lieu de télétravail est également touché par un délestage, la poursuite de l'activité sera à gérer par le management durant cette période.

Même si Orange se doit de garantir l'absence de salariés dans ses locaux sur la période de délestage, il est inconcevable qu'ils supportent les frais d'un télétravail imposé par l'entreprise. Et, ce ne sont pas les augmentations salariales de la Décision Unilatérale qui pourront les compenser.

FOCom revendique une indemnité forfaitaire Télétravail Occasionnel « Délestage électrique » avec l'attribution de titres restaurant. Compte tenu de l'inflation et de l'augmentation exponentielle des frais énergétiques, nous demandons une participation financière de l'entreprise sous forme de prime spécifique pour l'ensemble des salariés.

Le Plan Schéma Directeur Immobilier de la DOGSE qui nous est présenté, reste inéquitable selon les SDIT.

Si vous êtes Lyonnais, vous êtes dans des locaux neufs, avec à disposition un restaurant, une médecine du travail, des parkings, des transports en commun à proximité, des locaux syndicaux, des salles de réunion, vous êtes proches de la direction. Celle-ci en profite toutefois pour vous imposer globalement des aménagements dynamiques fondés sur un taux de partage de 0,6 à 0,7 poste par salarié, supprimant une possibilité d'un poste affecté à chacun. Il s'agit de répondre au programme d'économies « Scale-Up », qui fixe une baisse cible de charges sur l'immobilier.

Si vous êtes Marseillais, vous devrez en plus vous faire à l'environnement féérique de St Mauront, à terme seul site pérenne de la cité phocéenne.

Si vous êtes Stéphanois, Avignonnais, Grenoblois, Niçois, voire Clermontois, vous devrez vous contenter de replâtrages çà et là, de déménagements ne garantissant pas toujours la présence de restauration collective sur place, à moindre coût et de qualité, ni de places de parkings en nombre suffisant, ni de locaux neufs et attractifs.

Si vous êtes Haut ou Bas Alpin, Cantalou, Altiligérien, Bressan, Savoyard, Versacomoricorien, Ardéchois, Bourbonnais, en plus de ne pas bénéficier de tous les équipements cités précédemment, vous travaillez dans des bâtiments qui se vident, même si un précédent PSDI vous y avait déjà regroupés. En clair, vous n'avez quasiment aucune perspective localement et vous voyez vos collègues partir en retraite, en TPS, sans être remplacés.

Mais tout va bien, Mme Heydemann et ses exécutants s'occupent de tout.